

Comité consultatif d'éthique de la Nouvelle-Calédonie pour les sciences de la vie et de la santé

Avis du 1er décembre 2017 relatif à une « Étude concernant l'immunité de la population calédonienne face à l'Hépatite A et à la toxoplasmose en utilisant la sérothèque de l'étude de l'ESANC » (étude qui avait pour objet la séroprévalence des arboviroses en Nouvelle-Calédonie) »

Cet avis est sollicité dans le cadre de la délibération modifiée 228 du 13 décembre 2006, article 52 second alinéa « ce comité a pour mission d'émettre un avis et de rédiger des recommandations sur les questions éthiques soulevées par les nouvelles technologies, la recherche et les progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé » et art 56 « le comité.....peut être saisi par.....un établissement public ou privé, une fondation ou une association. Etablissements, fondations ou associations doivent avoir pour objet principal la recherche, le développement technologique médical ou le progrès de la connaissance dans les domaines de la biologie, de la médecine et de la santé.... ».

Le Dr Frédéric TOUZAIN, après avoir revu le dossier ESANC a étudié le projet de cette nouvelle étude et l'a présenté au comité, soulignant les points clés que sont l'utilisation d'une sérothèque existante (évitant donc de nouveaux prélèvements), l'accord des participants à l'étude ESANC pour d'autres études que cette dernière et l'absence d'impact sur les participants, l'hépatite A et la toxoplasmose étant très fréquents et bénins. Il n'a pas été relevé de difficultés sur le plan éthique. Après en avoir délibéré et avoir recueilli l'avis de l'ensemble des membres du comité consultatif présents, ce dernier émet un **avis favorable** à l'étude présentée. Le comité émet le vœu qu'un retour de résultats synthétique lui soit adressé.

Le comité rappelle toutefois que cet avis ne peut se substituer à l'avis d'un Comité de Protection des Personnes (CPP) dont il n'a pas les attributions et encourage le Dr GRANGEON à solliciter l'avis du CPP de son choix si nécessaire.

Le comité rappelle enfin que le présent avis, qui sera communiqué au Docteur Jean-Paul GRANGEON et, pour information, au gouvernement de la Nouvelle Calédonie.

Pour le comité, fait à Nouméa le 1er décembre 2017, le président,

Gérard SARDA

Le président

A blue ink signature of Gérard Sarda, consisting of stylized initials and a surname.

Gérard Sarda